

Christophe Geffroy

Se faire interprète du pape, est tâche difficile. Je n'ai pas cette prétention, c'est plutôt ma petite interprétation que je vais essayer de vous donner sur ce texte qui m'est apparu comme un texte tout à fait fondamental et prophétique, et qui va bien au-delà d'un simple problème de droit ou de reconnaissance de la forme extraordinaire du rite romain. Car c'est un texte d'une immense exigence, et je pense qu'on a parfois un peu de mal à mesurer cette exigence, quel que soit le point de vue auquel on se place.

Dans ce texte, je vois trois choses principalement, et une que je voudrais développer ici car c'est en lien avec le thème de cette réunion. Les deux premiers points du Motu Proprio, c'est de répondre à un besoin spirituel, et c'est aussi quelque chose qui est extrêmement présent dans la pensée du Pape, la re-sacralisation de la liturgie. Et quand on parle de re-sacralisation de la liturgie, évidemment, cela vise principalement la re-sacralisation de la forme ordinaire. A cet égard, le voyage que le Pape a fait en France, par exemple, a été une véritable catéchèse car personne n'a pu ne pas remarquer la façon dont les liturgies pontificales se célèbrent maintenant, qui marquent un certain changement sur une foultitude de petits détails. Mais, précisément, la liturgie, c'est une somme de petits détails qui fait que les gestes signifiants donnent un sens à la liturgie. Mais ce n'est pas l'objet de mon propos ici.

Je voudrais surtout insister sur le point qui me paraît très, très important, celui de la paix liturgique. Le Pape l'a encore redit à Lourdes, cela a été rappelé tout à l'heure. Benoît XVI, par ce Motu Proprio, est fondamentalement et viscéralement attaché à la pacification des esprits, à la paix liturgique. Et c'est une chose qui, chez lui, remonte loin, car ce n'est pas un souci soudain qui lui est venu quand il a été élu Pape. Quand on suit toute l'œuvre du Cardinal Ratzinger à travers ses livres, on s'aperçoit que depuis très longtemps, ce souci de la liturgie est quelque chose qu'il porte en lui, et donc ce Motu Proprio est comme venu naturellement dans la suite de sa longue réflexion sur la liturgie.

Alors quels sont les aspects mis en œuvre pour cette paix liturgique ?

Le premier, qui est le plus évident, et qui vient à la lecture du texte, effectivement, c'est cette reconnaissance du droit de cité de la forme extraordinaire du rite romain, puisque Benoît XVI dit que cette forme n'a jamais été abrogée. Ce qui est un aspect un peu controversé, puisque vous savez bien que dans le fait, même si cette forme n'a jamais été abrogée, vous le savez bien, vous tous qui demandez à avoir la possibilité de pouvoir vivre votre vie de chrétiens avec cette forme extraordinaire, vous vous heurtez à des difficultés pour obtenir cette messe, alors qu'aujourd'hui la situation est beaucoup plus facile qu'elle ne l'était il y a quelques années. Mais il y a tout le poids de l'histoire, dont on peut faire abstraction, où toute cette question liturgique a été une véritable guerre de tranchée. Mon but n'est pas de dire qui avait raison ou tort, ce n'est pas l'intérêt ici, mais c'est important de savoir et de comprendre, notamment pour les plus jeunes, que c'est un passé douloureux. Un passé douloureux en raison d'un ostracisme qui a été exercé contre cette liturgie, mais aussi souvent en raison de réactions parfois extrêmement violentes, extrêmement dures, contre le Pape, contre les évêques ou contre les prêtres qui ne suivaient pas forcément la voie que certains souhaitaient. Donc ce premier point, c'est la reconnaissance de l'existence d'une liturgie qui a droit de cité, qui existe et qui a toute sa place dans l'Eglise.

Le deuxième point, qui est un point extrêmement osé dans ce Motu Proprio, c'est en fait l'application, si vous me permettez, d'un principe de la doctrine sociale de l'Eglise, c'est le principe de subsidiarité à la liturgie. Qu'est-ce que fait le Pape ? Il dit : c'est au curé de paroisse d'examiner les demandes et de voir si les demandes peuvent être satisfaites ou non, et si le curé ne s'estime pas compétent pour pouvoir répondre à la demande, à ce moment-là, bien entendu, l'évêque joue son rôle pour suppléer au curé et le texte dit que, en dernier recours, la Commission Ecclesia Dei peut intervenir. C'est une petite révolution, c'est vrai, car jusqu'à maintenant, et c'est une chose légitime, c'est l'évêque et l'évêque seul qui est le maître de la liturgie dans un diocèse, et, transférer cette responsabilité au curé, c'est nouveau et il est donc assez normal que la chose mette du temps à se mettre en place, ou même, que l'on trouve des difficultés puisque il n'est pas très facile pour un prêtre, un curé de paroisse de prendre des responsabilités, surtout quand il sait que cela peut aller contre la volonté de son évêque ou d'une majorité du clergé du diocèse. Donc là, il y a un problème qui est réel et qui n'est pas forcément facile à surmonter. Je crois qu'il faut beaucoup de patience à la fois de la part des fidèles, parce c'est vrai que c'est sûrement extrêmement frustrant quand on est un groupe important de se voir refuser l'obtention d'une messe, alors qu'on estime que toutes les conditions sont réunies pour que cette messe puisse avoir lieu, mais le curé et l'évêque ont aussi des grâces d'état, pour savoir ensuite ce qu'il convient de faire ou ne pas faire. Donc là, c'est un travail de patience qui n'est pas facile, je le reconnais.

L'autre point qui me paraît vraiment important pour la paix liturgique, et ça, c'est une chose vraiment qui me semble essentielle dans la pensée à la fois du Cardinal Ratzinger et de notre Pape actuel, c'est le problème de la rupture. Vous savez que, à peine élu Pape, le Cardinal Ratzinger a tenu un discours extrêmement important en décembre 2005 à la curie romaine, où il a opposé à l'herméneutique de la rupture, l'herméneutique de la continuité, et c'est vraiment un des axes majeurs de ce pontificat de montrer que, malgré les temps parfois un peu tumultueux que l'Eglise a connus dans les années conciliaires ou post-conciliaires, fondamentalement, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de rupture à la fois dans l'enseignement de l'Eglise, donc pour tout ce qui concerne les choses doctrinales en lien avec Vatican II, mais également pour la liturgie. Alors, cela peut paraître un peu paradoxal puisque, en même temps le Cardinal Ratzinger dans plusieurs de ses livres, reconnaît qu'il y a une certaine rupture liturgique. En effet, il est intervenu à plusieurs reprises pour parler notamment de liturgie « fabriquée ». Est-ce que cela, ce n'est pas une rupture ? En réalité, dans l'esprit du Pape, je pense que, si on prend la peine de le lire, de le comprendre, les choses sont peut-être un peu compliquées mais il n'y a pas de rupture fondamentale en liturgie. D'ailleurs, il ne peut pas y avoir de rupture dans une liturgie qui nous est donnée par l'Eglise. Le nouveau missel est un missel d'Eglise, qui nous a été donné par l'Eglise, et on ne peut pas admettre que ce missel marque une rupture, c'est un point vraiment très important. Quand le Cardinal Ratzinger critique le nouvel ordo, ce qui lui est arrivé à plusieurs reprises, on s'aperçoit d'abord que sa critique porte principalement sur l'application de la réforme liturgique, et non pas sur le missel en lui-même, c'est le premier point très important. De cet esprit de non-rupture qui est celui de notre Pape actuel, il y a une conséquence très importante que les fidèles qui sont attachés à la forme extraordinaire doivent tirer : s'il est légitime de demander une messe dans la forme extraordinaire à un prêtre ou à son curé de paroisse, en raison de la richesse ou de l'attachement que l'on a envers la liturgie dite traditionnelle, il est beaucoup moins légitime de le faire en raison de prétendues déficiences du nouvel ordo. Et là, je pense qu'il y a un changement de mentalité assez radical à mettre en œuvre peut-être au moins pour une certaine minorité : la légitimité de l'extension de la liturgie

traditionnelle ne peut se faire qu'en raison de sa richesse intrinsèque et de sa place qui est reconnue dans l'Eglise, mais non pas en raison des déficiences prétendues du nouvel ordo. Et du reste, les témoignages que nous avons eus ici tout à l'heure montrent que beaucoup de gens qui sont attachés à la forme extraordinaire, et notamment les jeunes, sont totalement étrangers aux querelles, qui aujourd'hui commencent maintenant à être bien vieilles, celles des années post-conciliaires où on s'est battu pour des raisons qui étaient importantes, et je ne veux pas non plus les diminuer, mais qui aujourd'hui, on peut s'interroger pour savoir si elles ont toujours lieu d'être. Est-ce que les conditions aujourd'hui sont les mêmes, est-ce que il n'y a pas eu des excès dans l'un et l'autre sens d'ailleurs, qui fait que ce climat passionnel, ce climat de guerre de tranchées est fini et la paix liturgique que veut notre Pape, c'est précisément une reconnaissance mutuelle des adeptes de l'un ou l'autre missel. J'y viendrai tout à l'heure. Ce qui suppose qu'il y ait des passerelles entre les uns et les autres, et non pas une espèce, je dirai, d'ignorance charitable où les uns vont à leur messe et les autres à la leur, sans que rien ne se passe entre eux.

Voilà pour les aspects de la paix liturgique.

L'autre conséquence de cet appel à la paix liturgique qui me semble personnellement très important et qui est induit par le Motu Proprio de Benoît XVI, c'est qu'en fait ce Motu Proprio appelle les uns et les autres à un effort de conversion radicale, et cela, c'est un aspect qui a été assez peu souligné car on a tendance à voir plutôt les aspects très pratiques de l'obtention d'une messe, ou du droit que l'on a à pouvoir suivre la liturgie dans la forme que l'on veut. Tout cela est très bien, mais il y a un esprit Motu Proprio qui me semble vraiment une chose importante. L'esprit de ce texte, effectivement, c'est d'appeler les uns et les autres à une véritable conversion.

Qu'est-ce que je veux dire par là ?

Pardonnez-moi de faire assez simple, mais le temps très court dont on dispose oblige à quelques simplifications un peu schématiques, mais je simplifierai les choses en deux points :

Je dirai d'abord qu'il y a un appel aux évêques, que d'ailleurs le Pape Benoît XVI a réitéré à Lourdes, c'était très net. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'être un grand exégète de la pensée pontificale pour comprendre que le Pape demandait aux évêques d'appliquer généreusement ce Motu Proprio, et je pense que, de la part des évêques, il y a un cheminement à faire pour comprendre que les communautés traditionnelles qu'ils peuvent avoir dans leur diocèse, les fidèles attachés à cette forme extraordinaire, sont une chance et une richesse pour leur diocèse. Il faut qu'ils comprennent que ce n'est pas un danger ou un handicap, une chose qu'il faut absolument endiguer parce que « Oh ! diable ! Cette messe traditionnelle, si on commence à la permettre, elle risque de s'étendre dans le diocèse et bientôt il n'y aura plus que cela ». D'abord, ce n'est évidemment pas vrai, ce ne sera pas le cas, ce n'est pas du tout dans l'esprit du texte du Pape. De même que les communautés charismatiques ont mis beaucoup de temps à s'implanter dans l'Eglise - il faut se souvenir que beaucoup d'évêques étaient très hostiles, d'ailleurs, certains le demeurent à l'égard des communautés charismatiques dont certains ne veulent pas dans leur diocèse - il est important que nos chers évêques comprennent que une communauté traditionnelle dans un diocèse, ce n'est pas un obstacle, ce n'est pas une malchance, ce doit être géré au contraire comme une richesse supplémentaire apportée au diocèse. Mais, cette richesse, elle ne peut être gérée, utilisée si vous me permettez l'expression, que si inversement de la part des fidèles, il y a également un chemin de conversion, c'est-à-dire un chemin qui consiste à ne plus

prendre l'évêque pour l'adversaire a priori, qui consiste à accepter une pastorale diocésaine, qui consiste à accepter de s'investir dans un diocèse dans toutes les activités qui puissent y avoir dans le diocèse où chacun peut avoir une part. Les traditionnalistes, je vais donner quelques exemples, apportent dans un diocèse, en terme de richesse, des choses très importantes. Par exemple en matière de catéchèse, on s'aperçoit que là où des communautés traditionnelles sont importantes, en général il y a toujours des catéchismes qui sont d'un très bon niveau et qui sont très suivis souvent par des familles qui ne fréquentent pas du tout les chapelles traditionnelles. Beaucoup de ces familles attachées à la forme extraordinaire sont aussi très sensibles au problème de l'école. Beaucoup d'entre elles ont fondé des écoles qui fonctionnent fort bien, et qui attirent énormément d'enfants et ce sont des milieux qui, en proportion de leur nombre, offrent aussi un certain nombre de vocations à l'Eglise. Donc, tout cela, ce sont des richesses dont l'Eglise doit pouvoir bénéficier. Mais cela suppose effectivement de ne pas vivre, pardonnez-moi l'expression, dans un ghetto. Il faut avoir des échanges qui se passent entre tous les fidèles d'un diocèse. C'est une des raisons pour lesquelles, me semble-t-il, un des aspects aussi important du Motu Proprio fait du curé l'élément clé de l'obtention d'une messe. Quelle sera l'implication à long terme de cette chose ? A mon avis, c'est justement de mettre la liturgie dans la forme extraordinaire de nouveau, de lui redonner droit de cité dans le cadre des paroisses géographiques. Et, tout à l'heure, un des intervenants a évoqué ce problème des paroisses géographiques. Moi, cela me semble être un problème extrêmement important, parce que, pour des raisons tout à fait légitimes, beaucoup de traditionnalistes ont pris l'habitude d'aller dans des lieux d'élection qui sont des lieux, en fait, où se célèbre la messe traditionnelle, où les gens font des efforts tout à fait admirables en faisant beaucoup de kilomètres pour se rendre à ces lieux, mais ce type de fréquentation liturgique génère, en fait, une situation qui n'est pas normale dans l'Eglise. La situation normale, c'est d'être intégré dans son lieu géographique, car c'est là où on peut rayonner, c'est là où on peut intervenir dans toutes les oeuvres qui se font autour d'une paroisse, que ce soit à travers les œuvres d'évangélisation ou les œuvres de charité. Une paroisse géographique, j'ai pu le voir à travers notamment des curés de paroisse, j'ai été le témoin dans des lieux de vacances ou dans des zones totalement déchristianisées, où l'arrivée d'un bon curé de paroisse a revitalisé totalement tout un ensemble géographique parce que c'était le curé, qu'il avait tous les pouvoirs du curé et qu'il a usé de son pouvoir de curé pour faire de l'évangélisation autour de lui, et il a recréé une vie paroissiale, une vie chrétienne dans un village qui était totalement déchristianisé. Cette évolution, cette évangélisation, elle se fait principalement par le cadre des paroisses géographiques.

Donc, je pense que c'est une des choses, à mon sens en tous cas, qui sera un des grands espoirs de ce Motu Proprio qui est la ré-introduction de cette forme extraordinaire dans le cadre des paroisses géographiques. En disant cela, je ne veux pas dire que nos amis prêtres des fraternités dites Ecclesia Dei n'aient plus de job parce que, avec la pénurie de prêtres que nous avons aujourd'hui, je ne peux qu'inviter les évêques à être généreux avec ces instituts pour les accueillir dans leur diocèse où on manque tellement cruellement de prêtres.

En conclusion, simplement je pense qu'aujourd'hui, cela a été dit tout à l'heure aussi, l'urgence numéro un, ce n'est pas la guerre des rites, ce n'est pas la guerre entre les chapelles, l'urgence c'est l'évangélisation et je pense que pour l'évangélisation, vous le savez tous, la forme extraordinaire a un pouvoir qui est grand auprès des jeunes. La forme ordinaire aussi, à sa façon, a une portée missionnaire importante, chacune a sa place, et je pense que ce qui est important, c'est que nous nous respections, et surtout, nous nous aimions les uns les autres, chacun avec nos

propres spécificités.